

MISE A L'ABRI DES DEMANDEURS D'ASILE MADA

Katia DELECROIX

Directrice

Aude LAURENT

Cheffe de service

Omar DANY

Coordinateur

MISSION

- Offrir une réponse aux besoins de première urgence y compris la mise à l'abri temporaire des personnes « primo-arrivantes ».
- Mobiliser une offre d'hébergement d'urgence pour les personnes issues de la procédure d'asile, sur la base d'évaluations sanitaires et sociales des situations.
- Réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

Ce dispositif fonctionne en lien direct avec le 115 (numéro gratuit d'appel d'urgence).

FINANCEMENT

ÉTAT – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (BOP 177)

ÉQUIPE

Direction	0,30 ETP
Assistante de Direction	0,35 ETP
Assistante de Gestion.....	0,35 ETP
Secrétaire	0,90 ETP
Chef de service éducatif.....	0,45 ETP
Travailleur social coordonnateur	0,55 ETP
Travailleurs sociaux.....	3,00 ETP
Agents sociaux polyvalents	2,00 ETP
Conseillère Numérique	0,30 ETP
Agent de maintenance	0,30 ETP

▲ PLACES PERMANENTES - PUBLIC ACCUEILLI

266 ménages dont :

- 69 familles monoparentales
- 113 couples avec ou sans enfants
- 84 personnes isolées

659 personnes dont :

- 149 hommes
- 255 femmes
- 255 enfants mineurs

ENSEMBLE DES PLACES

▲ HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE

Nombre de personnes : **924**

88 378 nuitées

Moyenne journalière : **242 personnes**

▲ DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR

Personnes sortantes dans l'année : **187 jours soit environ 6 mois**

Personnes présentes au 31 décembre 2023 : **398 jours soit environ 13 mois**

FOCUS SUR LES PLACES MODUL'ARS

▲ HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE

Nombre de personnes : **702**

34 931 nuitées

Moyenne journalière : **96 personnes**

▲ DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR

Personnes sortantes dans l'année : **46 jours soit environ 1 mois 1/2**

Personnes présentes au 31 décembre 2023 : **154 jours soit environ 5 mois**

▲ PLACES TEMPORAIRES

Mises à l'abri sur l'année des hommes isolés à la nuitée

Nombre de personnes : **210**

4 231 nuitées

Moyenne journalière : **12 personnes**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. LA PRESENTATION DU SERVICE	2
1.1 Les différents lieux d'hébergement et les modalités d'accès à l'hébergement	2
1.2 L'accompagnement social.....	3
1.3 L'équipe pluridisciplinaire.....	5
1.4 Les actions menées en 2023	5
1.5 Les faits marquants.....	7
2. L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2023 : BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF	9
2.1 La typologie des ménages accueillis	9
2.2 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées.....	11
2.3 Les durées de séjour	12
2.4 Les nationalités	12
2.5 La situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour	14
2.6 Les orientations effectuées.....	16
2.7 Les statistiques des places temporaires du centre d'hébergement « Modul'Ars »	18
2.8 Les données concernant les mises à l'abri à la nuitée.....	19
CONCLUSION	19
GLOSSAIRE.....	20
ANNEXES	21
Annexe 1 : Maquette de présentation MADA.....	21
Annexe 2 : Extrait de l'article de l'Est Républicain en date du 31 mai 2023.....	22

INTRODUCTION

Le service de Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile (MADA) a comme mission principale l'hébergement d'urgence de personnes en demande d'asile ou issues de la demande d'asile (personnes déboutées de la demande d'asile).

Au-delà de l'aspect hébergement, il est proposé un accompagnement social global avec un certain nombre de partenaires inter-associatif et externes à l'AARS (Association d'Accueil et de Réinsertion Sociale).

L'année 2023 a été marquée par un flux croissant d'arrivées de demandeurs d'asile en besoin d'hébergement, l'hébergement de personnes droit commun suite à la saturation des dispositifs leur étant dédiés, la mise en place d'actions collectives.

Le dispositif de la MADA se veut et se doit d'être un service évolutif, en lien étroit avec l'évolution des flux migratoires et les mesures gouvernementales prises pour l'accueil des demandeurs d'asile sur le territoire français. D'autant plus que la loi Asile énoncée au cours de cette année allait forcément impacter la prise en charge de ce public.

Ce rapport présente le dispositif, les faits marquants et perspectives souhaitées, mais aussi l'activité du service avec des données chiffrées et expliquées.

1. LA PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Les différents lieux d'hébergement et les modalités d'accès à l'hébergement

Ce service se compose de plusieurs lieux d'hébergement distincts se répartissant comme suit :

- 120 places dont 10 places pour des hommes isolés à la nuitée, sur le site d'hébergement dénommé Modul'Ars à Vandœuvre-lès-Nancy (encore communément appelé Faron),
- 87 places au sein de deux hôtels au centre de Nancy (fermeture entre le mois de juin et juillet 2023)
- 141 places au sein d'un hôtel implanté sur la commune de Ludres (fermeture en septembre 2023),
- 50 places sur le site ONF de Velaine-en-Haye, (ouverture fin décembre),
- 42 places au sein d'un hôtel sur la commune de Frouard (ouverture début novembre),
- 20 places dédiées à l'accueil des primo-arrivants ukrainiens au CFA de Pont-à-Mousson (ouverture fin septembre),
- 130 places au sein d'un hôtel sur la commune de Laxou (ouverture progressive à partir de septembre 2023)

Il est à préciser que cette capacité de places a évolué en cours d'année, avec la fermeture de certains lieux d'hébergement et l'ouverture d'autres. Ceci va être détaillé dans les faits marquants.

Au 1er janvier, il y a 348 places d'hébergements, au 30 juin, 304 places et au 31 décembre, 347.

Le service dispose de bureaux situés au 8 boulevard du 21ème Régiment d'Aviation à Nancy, immeuble partagé avec la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) et le CAES (Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations). Ces bureaux permettent de recevoir en entretien les personnes hébergées. L'implantation commune des locaux facilite les liens entre services sur des situations. Par exemple, des usagers peuvent être accompagnés par plusieurs services ou transférés de l'un à l'autre.

L'accès à l'hébergement d'urgence des personnes se fait obligatoirement par le numéro de téléphone dédié 115. L'admission est priorisée en fonction de la composition familiale, de critères de vulnérabilité (femme isolée avec ou sans enfants, couple avec enfants mineurs, personnes avec des problématiques de santé avérées...) et des places disponibles. Les hommes isolés, auparavant non considérés comme prioritaires, se voient aujourd'hui proposer une mise à l'abri à la nuitée ou temporaire si la personne présente une vulnérabilité médicale.

Les personnes primo-arrivantes, c'est-à-dire arrivant sur le territoire français, passent par la SPADA pour enregistrer leur demande d'asile. C'est à ce moment qu'elles font connaître leur besoin d'hébergement et sont informées de devoir composer le 115.

Les personnes déboutées de la demande d'asile ou ayant un statut peuvent également être hébergées. Très souvent, elles sont présentes depuis quelques mois sur le territoire et connaissent ou ont déjà composé ce numéro 115.

Le lien avec les écoutants 115 est très important afin de faciliter les orientations d'une part, et de déclarer les places disponibles, en temps réel.

Sur chacun des lieux d'hébergement, il est demandé aux personnes de participer à l'entretien des espaces privés, partagés (sanitaires et cuisines) avec la mise en place d'outils (affichage des consignes et plannings). Les hôteliers ou les professionnels sont garants du respect de ces mesures.

Ces lieux d'hébergement sont financés par subvention sur le BOP 177. Le coût à la place doit tendre à 17 euros.

1.2 L'accompagnement social

Chaque personne hébergée est rencontrée dans les 48 heures suivant son arrivée par un travailleur social lors de la « permanence de vulnérabilité ». Cette rencontre permet de faire le point sur la situation de la personne/du ménage (administrative, médicale, familiale, financière, etc...), de l'orienter vers des services en fonction de ses besoins (SPADA, associations ou bien encore services de soins), de pérenniser la mise à l'abri ou pas, et de nommer un travailleur social référent qui se chargera de son accompagnement social.

Chaque personne se doit de respecter le règlement, l'accompagnement proposé et de se mobiliser dans ses démarches, dans une visée d'autonomie et d'insertion, faute de quoi des avertissements peuvent lui être adressés, voire une fin de prise en charge.

Les travailleurs sociaux accompagnent les personnes de manière globale sur différents aspects sous forme de rendez-vous individuels ou lors de leurs passages sur les lieux d'hébergement :

- ❖ Liés à la santé : prise de rendez-vous au CLAT systématique pour les primo-arrivants, liens avec les professionnels de santé, orientation, suivi et maintien des droits santé,
- ❖ Liés à la parentalité : orientation vers les centres PMI (Protection Maternelle et Infantile) s'il y a des besoins inhérents au développement des enfants, partenariat avec l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), surtout dans le cas de défaillances éducatives observées, demandes d'AFEF (Aide Financière Enfance Famille) auprès du Conseil Départemental,
- ❖ Liés à la collectivité : écoute, conseils, mise en place d'actions collectives, participation active au fonctionnement du lieu d'hébergement,
- ❖ Liés à la scolarisation : information, orientation vers le CIO (Centre d'Information et d'Orientation), inscription des enfants à l'école de la commune,
- ❖ Liés au transfert d'hébergement : lien avec l'OFII (Office français de l'Immigration et de l'Intégration), transmission d'informations, pour les demandeurs d'asile bénéficiant des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA),
- ❖ Liés aux besoins primaires : orientations vers les associations caritatives pour obtenir de l'alimentation, des vêtements et objets du quotidien, (à noter que les personnes déboutées de la demande d'asile ne perçoivent aucune aide financière), distribution mensuelle d'un kit hygiène financé par l'AARS et d'aide alimentaire via la Banque Alimentaire
- ❖ Liés à l'insertion : orientation vers les centres d'enseignement de français et structures d'insertion compétentes.

Il est à préciser que les personnes en procédure d'asile avec ou sans CMA seront suivies sur l'aspect procédure par le service de la SPADA et sur l'aspect hébergement et vie sociale par la MADA.

Sur l'ensemble des lieux d'hébergement, les personnes doivent être totalement autonomes dans les gestes du quotidien et les différents déplacements. En effet, il n'y a pas de personnel "aidant", ni médical type aide-soignant ou Accompagnant Educatif et Social (AES).

Des partenaires de santé favorisent l'accès aux soins en lien avec les professionnels. Un coordinateur du Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, fait le lien entre les services dans le cadre des suivis longs, hospitalisations, consultations à la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) et urgences. Une sage-femme libérale acceptant de faire des actes non rémunérés, intervient régulièrement pour assurer des soins auprès de femmes enceintes et jeunes mamans afin de conseiller, orienter mais aussi et surtout faire le lien avec la maternité régionale de Nancy.

Une équipe d'infirmiers détachée du Centre Psychothérapique de Nancy (CPN) est amenée à rencontrer des personnes sur demande du service de la PASS ou suite à des observations émises par les travailleurs sociaux. Un formulaire a été contractualisé cette année afin de faciliter la demande et la réponse.

Le service Antigone de l'AARS, accompagne les personnes en situation ou ayant des antécédents de prostitution.

Les associations caritatives sont des partenaires essentiels pour l'apport des besoins de première nécessité. Aussi la Banque Alimentaire nous fournit chaque mois des produits secs et frais sur demande.

1.3 L'équipe pluridisciplinaire

Elle est composée comme suit :

- Trois travailleurs sociaux diplômés du social, chacun en charge d'un ou plusieurs lieux d'hébergement et référent des personnes hébergées, afin de faire le lien avec les hôteliers et agents sociaux et assurer un meilleur suivi avec les personnes hébergées,
- Deux agents sociaux polyvalents sur le site de Vandœuvre-lès-Nancy en journée, assurant l'installation au moment des arrivées de personnes, exerçant une veille au bon fonctionnement du site,
- Une secrétaire, en charge du recueil et de la transmission des données administratives, des commandes, de la gestion du courrier,
- Un agent d'accueil au niveau des bureaux, en charge du tri du courrier et de l'accueil physique lors des rendez-vous,
- Un agent de maintenance intervenant sur le pôle, répondant aux demandes diverses sur chacun des sites,
- Un coordinateur et la chef de service soutiennent cette équipe dans le quotidien, organisent, et veillent au bon fonctionnement. Ils animent régulièrement des réunions, des synthèses (focus sur les situations des personnes hébergées) et se rendent sur les lieux d'hébergement,
- Une directrice de pôle qui pilote l'ensemble de l'activité,
- Deux assistantes de gestion et de direction soutiennent les chefs de service du pôle sur des questions liés aux ressources humaines et de l'organisation des sites,
- Une stagiaire éducatrice spécialisée pendant un mois,
- Une stagiaire conseillère en économie sociale et familiale pendant 7 mois.

Ces personnels peuvent être à temps plein ou temps partiel mutualisés avec d'autres services.

Le service fonctionne aussi avec des professionnels d'une société de surveillance sur certains sites d'hébergement et les professionnels des hôtels en charge de l'hébergement des personnes. Ce sont des partenaires à l'exercice.

1.4 Les actions menées en 2023

Ces actions sont essentiellement des actions collectives à destination des familles (parents et enfants) et des femmes. Ces temps ont des visées éducatives, d'insertion, de loisirs et de prévention sanitaire.

Ces moments partagés favorisent l'accompagnement social, mettant en avant les besoins éventuels, favorisant une meilleure connaissance des personnes et privilégiant les liens entre usagers et professionnels. Les personnes accueillies sont en demande de ces temps partagés. En effet, compte tenu leur origine, le sentiment d'isolement est prégnant en arrivant sur un territoire méconnu, et un pays culturellement différent du leur. Ces activités se veulent aussi occupationnelles, pour des enfants en attente de scolarisation ou à des adultes non autorisés à travailler.

Voici un compte-rendu de ces actions :

Le réseau Solène a permis une session de consultations d'ophtalmologie pour des personnes n'ayant pas de couverture santé, avec des spécialistes en la matière.

Un partenariat avec « Gynécologie Sans Frontière » a permis de mettre en place des ateliers autour de la contraception et de l'hygiène pour le public accueilli. Il y a eu trois ateliers individualisés (visite de la maternité, temps de paroles), deux ateliers de dépistage, en lien avec AIDES également, quatre ateliers de groupes de paroles.

Un partenariat avec la coordinatrice du Centre Culturel André Malraux (CCAM) de Vandœuvre-lès-Nancy a permis de bénéficier de places pour les spectacles de la programmation annuelle. Les personnes s'y sont rendus de manière autonome ou accompagnées par les travailleurs sociaux.

Au sein de certains lieux d'hébergement, des conventions sont signées avec des bénévoles. Ceux-ci pallient des besoins de première nécessité, participent financièrement à des besoins de transports ou soins, donnent des cours de français. Ces bénévoles mettent en place des activités en faveur des enfants, organisent des sorties (pique-nique en forêt de Haye et défilé de la Saint-Nicolas à Nancy).

Des activités ludiques pendant les vacances scolaires ont été organisées en petit groupe sur les lieux d'hébergement ou sur l'extérieur :

- Fête sur le thème d'Halloween,
- Exposition de l'artiste Ben,
- Sorties mutualisées avec autres usagers pris en charge sur le pôle au parc animalier Sainte-Croix et au parc d'attraction Fraisvertuis,
- Jardinage sur le site de Vandœuvre-lès-Nancy,
- Visite de l'aquarium de Nancy,
- Sorties à Nancy plage,
- Sessions d'ateliers culinaires à la boîte à cuisine et sur le site de Modul'Ars,
- Fête multiculturelle en juillet sur Modul'Ars avec barbecue, tournoi de foot et ateliers,
- Organisation d'une journée friperie solidaire,
- Activité autour des festivités de Noël (calendrier du lutin farceur, décorations),
- Convention pour des cours de fitness sur le site de Vandœuvre-lès-Nancy (2 séances).

Le service a été désigné par le collège Charles Guérin de Lunéville pour être bénéficiaire des dons collectés lors du cross organisé par celui-ci le 31 mai. Des enfants pris en charge ont pu participer au cross avec les collégiens ayant permis de récolter la somme de 1 023,61 euros permettant de financer les activités annuelles. La remise de ce chèque s'est faite au cours d'une cérémonie au sein du collège avec un membre de Conseil d'Administration. En amont, des membres de l'équipe ont proposé une information/sensibilisation à l'ensemble des 500 collégiens. Voir article et documents de présentation du service MADA en annexe.

1.5 Les faits marquants

L'année 2023 a été marquée essentiellement par la modularité des places d'hébergement en lien avec la fermeture et ouverture de lieux d'hébergement et une augmentation des arrivées de demandeurs d'asile.

En effet, la fermeture de certains hôtels (deux en centre-ville de Nancy fin juin et fin juillet et un à Ludres fin octobre), a été initiée et actée par la DEETS (Direction de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et la Préfecture en raison de la vétusté avérée des établissements. L'ouverture d'autres places à Frouard, Velaine-en-Haye et une projection sur la commune de Jarville ont permis de compenser ces places afin de répondre aux sollicitations du 115. Les personnes hébergées sur ces trois hôtels se vont vues réorienter sur d'autres lieux d'hébergement ou se voir remettre un courrier de fin de prise en charge des services de l'Etat.

Afin d'accompagner ces fermetures, les services de l'Etat ont procédé à la mise en place "d'équipes mobiles" sur les quatre sites d'hébergement existants au premier semestre à savoir :

- Site Modul'Ars à Vandœuvre-lès-Nancy,
- Hôtel des Vosges au centre de Nancy,
- Hôtel Croix de Bourgogne au centre de Nancy,
- Hôtel Bonzaï à Ludres.

La finalité de ces équipes mobiles composées par des agents de la préfecture de Nancy, de l'OFII, de la PAF (Police Aux Frontières) a été d'étudier la situation de certains ménages sans droits sur le sol français (déboutés de la demande d'asile). En fonction de leur situation, certains se sont vu remettre des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) avec des fins de prise en charge sur l'hébergement d'urgence en les incitant à mobiliser le dispositif ARV (Aide au Retour Volontaire). D'autres, ont pu recevoir des conseils vis-à-vis de possibles demandes de régularisations à effectuer en préfecture pour motif de besoins de soins, vie privée et familiale, ou encore pour exercer une activité professionnelle.

Ces évènements ont induit plusieurs questionnements et ce à plusieurs niveaux :

- La modalité des opérations se menant directement sur les lieux d'hébergement occasionnant des tensions et craintes de la part de l'ensemble des personnes hébergées,
- Les fins de prise en charge actées ont questionné le sens des accompagnements auprès de nos publics, en devant se former aux dossiers de régularisation à compléter avec les personnes en préfecture.

Par ailleurs, à partir du mois d'août 2023, le flux de demandeurs d'asile a augmenté sur l'ensemble du territoire français. Ainsi de nombreuses personnes primo-arrivantes ont été hébergées sur le service. Ceci a eu comme incidence un certain turn-over au niveau des hébergements et des permanences de vulnérabilité plus longues pour permettre de voir chaque nouvelle personne. Afin de pouvoir répondre à toutes les demandes d'hébergement, il a fallu parfois faire de la colocation au sein de certains modules et des "switchs" entre les différents lieux d'hébergement.

La vétusté de certains lieux d'hébergement nous a obligé à effectuer des protocoles punaises réguliers et traitements cafards. Ceci a comme effet un investissement financier important, (tarif des prestations, location de camions réfrigérés) mais aussi en temps et en énergie.

Voici un listing des autres faits marquants :

- Courant août, les services de l'état ont missionné le service dans le cadre de l'ouverture de 20 places sur Pont-à-Mousson pour l'accueil de déplacés ukrainiens. Une travailleuse sociale a donc été embauchée pour cette mise en place, organisation, en parallèle avec des missions sur le service d'Intermédiation locative de l'association. D'autres lieux d'hébergement existant sur le territoire a permis de rendre en charge ces personnes, d'où un accueil nul sur ce lieu. La professionnelle a donc renforcé l'équipe de trois travailleurs sociaux du service MADA,
- Pour certains postes éligibles, mise en place du télétravail pour les travailleurs sociaux, l'encadrement et la secrétaire, de manière très ponctuelle,
- Lien constant avec la Banque Alimentaire afin de faire très régulièrement des distributions de denrées, pour palier à la diminution des dons de certaines associations caritatives et répondre aux besoins des usagers,
- La prise en charge de la santé des usagers a été cette année prenante dans les accompagnements. En effet, les sites de mise à l'abri ne sont pas toujours adaptés à certaines pathologies et handicaps. Les liens avec les services de santé sont très fréquents afin d'orienter, organiser les soins, prendre des rendez-vous, parfois expliquer les traitements et les pathologies, ceci n'étant pas du ressort des travailleurs sociaux.

Les perspectives pour 2024 :

L'activité de ce service est étroitement liée au flux de personnes qui arrivent sur le territoire, mais aussi aux orientations prononcées par l'OFII vers des dispositifs d'hébergement dédiés.

Bien que ce service ne soit pas soumis à la loi 2002-2, il est souhaité l'écriture d'un projet de service avec la participation des professionnels afin de décrire l'activité du service, son organisation, ses objectifs et ambitions.

Il est également souhaité par l'ensemble de l'équipe de :

- Organiser et mettre en place des actions collectives visant à gérer le quotidien au sein des différents lieux d'hébergement, en lien avec les besoins et une volonté de participation active des personnes hébergées, le souhait étant aussi de permettre une ouverture à la citoyenneté, la culture et l'intégration,
- Mettre en œuvre un travail collaboratif plus efficient avec les associations caritatives, afin de palier au mieux aux besoins alimentaires, afin d'être juste, équitable et répondre aux besoins constants,
- Mutualiser les expériences avec les autres professionnels du pôle asile, mais aussi les acteurs de l'asile des différentes associations du département par le biais de rencontres,
- Mettre en place des temps d'échanges avec les différents partenaires : médicaux, associatifs, institutionnels, écoles, afin d'améliorer l'accompagnement global des personnes,
- Repenser les accompagnements médicaux via des services externalisés et avoir le soutien des services médicaux, infirmiers libéraux, MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées),

- Personnaliser davantage les accompagnements par le biais de temps de synthèse avec les professionnels et les autres services de l'association,
- Conformément au PAUF (Programme Annuel d'Utilisation des Fonds de la formation), proposer des formations aux professionnels sur les violences intrafamiliales, le télétravail, l'accompagnement à la fin de vie, l'approfondissement des connaissances en matière de demande d'asile ou bien encore l'apprentissage et le perfectionnement de l'anglais,
- Consolider les bénévoles existants et en créer d'autres,
- Enfin, les services de l'état (financeurs par ailleurs) demandent un groupement des services d'hébergement d'urgence, à savoir le service MADA, et le service SAM. ces deux services missionnés pour l'hébergement d'urgence de personnes en demande d'asile et de droit commun, vont donc en 2024 mutualiser les places. Ce changement doit être effectif début 2024, impliquant à ces deux équipes des changements de pratiques, de bureaux, de chefferie, d'organisation. Afin de faciliter ce changement, des temps de réunions ont été organisés dès septembre.

2. L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2023 : BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

Les chiffres ci-dessous correspondent aux personnes hébergées sur l'ensemble des dispositifs.

2.1 La typologie des ménages accueillis

La typologie du public accueilli pour l'année 2023 se répartit comme suit :

- ❖ 266 ménages dont :
 - 69 familles monoparentales
 - 113 couples avec ou sans enfants
 - 84 personnes isolées (hors hommes mis à l'abri à la nuitée),
- ❖ Représentant un total de 659 personnes dont :
 - 149 hommes
 - 255 femmes
 - 255 enfants.

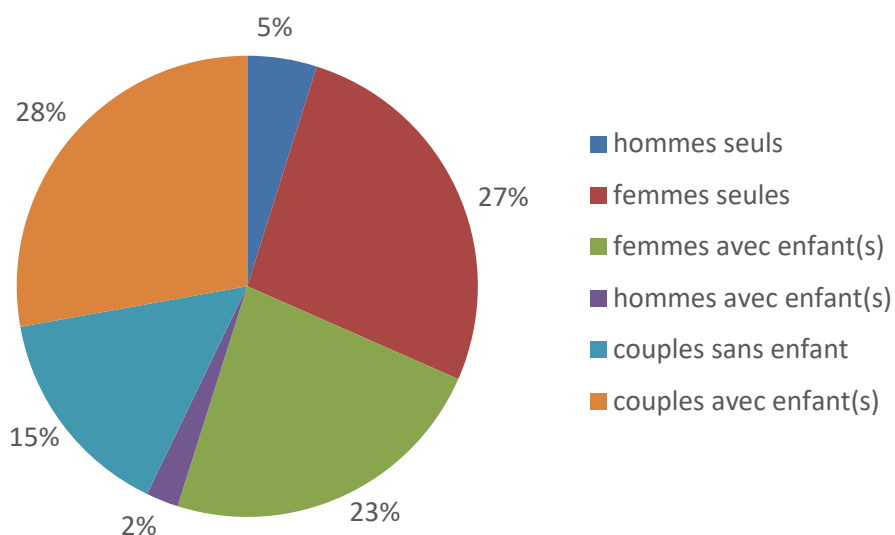
A titre comparatif, en 2023, 266 ménages ont été pris en charge, contre 269 en 2022, soit un écart de trois ménages.

	2021	2022	2023
Ménages	163	269	266
Hommes seuls	25	30	13
Femmes seules	24	52	71
Femmes avec enfant(s)	41	64	62
Hommes avec enfant(s)	4	4	6
Couples sans enfant	14	41	40
Couples avec enfant(s)	55	78	70
Enfants	207	277	255
Nuitées réalisées	82 832	94 475	88 378

Les données de ce tableau comparatif montrent une stabilisation des ménages accueillis avec cependant une augmentation des femmes seules et une diminution des hommes seuls. Les chiffres des autres compositions des ménages sont sensiblement identiques entre 2022 et 2023.

Ces données sont représentées ci-dessous sous forme de graphique, mettant en évidence les proportions plus importantes et quasi identiques de couples avec enfants, femmes avec enfants et femmes seules.

Typologie des ménages accueillis en 2023



La proportion d'hommes seuls correspond à des hommes hébergés temporairement et présentant des vulnérabilités médicales, auquel cas ils sont pris en charge à la nuitée sur les places dédiées. Ils sont plus nombreux à être hébergés à la nuitée que temporairement.

2.2 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées

	Personnes					
	2021		2022		2023	
Mineurs	207	45%	277	40%	255	39%
18 à 25 ans	50	11%	69	10%	89	14%
26 à 35 ans	98	21%	128	18%	119	18%
36 à 45 ans	58	13%	118	17%	103	16%
46 à 55 ans	32	7%	53	8%	56	8%
Plus de 55 ans	16	3%	46	7%	37	6%
Totaux	461	100%	691	100%	659	100%

Les personnes hébergées sont majoritairement jeunes ; des personnes mineures (39%), s'en suivent les personnes âgées entre 26 et 35 ans (18%) et de 36 à 45 ans avec un taux de 16%. Cette tendance est sensiblement identique aux deux années précédentes.

La proportion d'enfants reste très importante en lien avec la composition des ménages sur l'hébergement (couples et femmes avec enfants).

Il est remarqué que le nombre de personnes plus âgées, soit les tranches d'âge entre 46 et 55 ans est stable, et celle de plus de 55 ans aussi. Ces personnes demandent bien souvent l'asile pour des raisons médicales avec des grosses problématiques de santé ou accompagnant des enfants majeurs. Aussi des personnes déboutées accueillies sur la MADA peuvent être des personnes vulnérables en lien avec leur santé, leur âge, leur situation familiale, l'âge des enfants.

La répartition par sexe :

	Personnes					
	2021		2022		2023	
Hommes	108	23%	166	23%	149	23%
Femmes	146	32%	248	32%	255	39%
Enfants	207	45%	277	45%	255	39%
Totaux	461	100%	691	100%	659	100%

Entre 2023, la proportion de femmes et d'enfants est la plus représentée. La répartition du sexe des enfants n'étant pas effective via le système informatique.

2.3 Les durées de séjour

Durée de séjour	Ménages sortis	
	2022	2023
De 1 à 3 jours	23	19
De 4 à 7 jours	24	16
De 8 à 15 jours	40	28
De 16 à 30 jours	69	56
De 1 à 3 mois	55	93
De 4 à 6 mois	2	22
De 6 à 12 mois	17	16
Plus de 12 mois	29	41
Totaux	259	291

Les durées de séjour entre 1 et 30 jours sont en 2023 toutes à la baisse et de 1 mois à 12 mois, quasi toutes à la hausse.

Les durées de 16 jours à 3 mois sont majoritaires, représentant la moyenne de temps passé sur les hébergements d'urgence. Cette proportion correspond aux personnes en demande d'asile bénéficiaires des CMA ayant été orientées sur un dispositif d'hébergement via l'OFII (CADA, HUDA – Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile). Cette durée correspond au temps entre leur arrivée et le moment où ils sont orientés via l'OFII (entre 1 jour et 3 mois).

Les durées de séjour de 6 à 12 mois (stables) correspondent souvent à des personnes qui sont en réexamen ou en procédure d'asile sans pouvoir être orientées (refus des CMA, Dublin en fuite, handicap...)

L'augmentation des durées de séjour de plus de 12 mois correspond aux personnes déboutées en présence indue sur le territoire. Ces personnes vivent plus sur les hôtels que sur le site Modul'Ars. Malgré la proposition faite de bénéficier de l'ARV, très peu s'en saisissent et beaucoup restent sur les hébergements en présence indue. La plupart d'entre elles sont en attente de réponses des services de la préfecture pour une possibilité de régularisation.

2.4 Les nationalités

Le tableau ci-après présente les pays d'origine des personnes hébergées au sein des dispositifs d'hébergement à deux dates différentes, soit en début et en fin d'année.

Pays de nationalité	Au 1er janvier 2023	Au 31 décembre 2023
Afghanistan	1	1
Albanie	69	27
Algérie	2	
Angola	4	2
Arménie	25	26
Azerbaïdjan	2	2
Bénin	1	1
Cameroun	5	3
Comores	2	2
Congo	17	11
Côte d'Ivoire	7	5
France	2	9
Gabon	1	
Géorgie	48	44
Guinée	6	7
Kosovo	27	27
Lybie	1	1
Macédoine	3	3
Madagascar	1	1
Maurice		3
Monténégro	6	
Nigeria	21	5
Roumanie	1	
Russie	7	
Serbie	20	9
Sierra Leone		5
Somalie	1	
Soudan	1	1
Syrie		6
Turquie	7	26
Ukraine (hors déplacés)	1	

Comme constaté depuis plusieurs années et particulièrement dans le Grand Est, la majorité des ménages sollicitant l'asile et déboutée de la demande d'asile est originaire des pays de l'Est (Serbie, Kosovo, Albanie, Géorgie, Arménie).

C'est donc en toute logique ces personnes que nous hébergeons.

Les nationalités les plus représentées		
Admissions 2021	Admissions 2022	Admissions 2023
Albanie	Albanie	Géorgie
Serbie	Géorgie	Turquie
Géorgie	Arménie	Arménie
Arménie	Serbie	Albanie
Nigéria	Turquie	Sierra Léone

En 2023, la liste des 5 pays représentés est toujours composée des pays tels que l'Albanie, la Géorgie et l'Arménie.

Il est à noter que la Turquie grimpe dans ce classement et la Serbie n'y figure plus.

Nous constatons également une spécificité des personnes géorgiennes et arméniennes qui demandent l'asile en France pour pouvoir en parallèle se soigner de pathologies souvent très importantes.

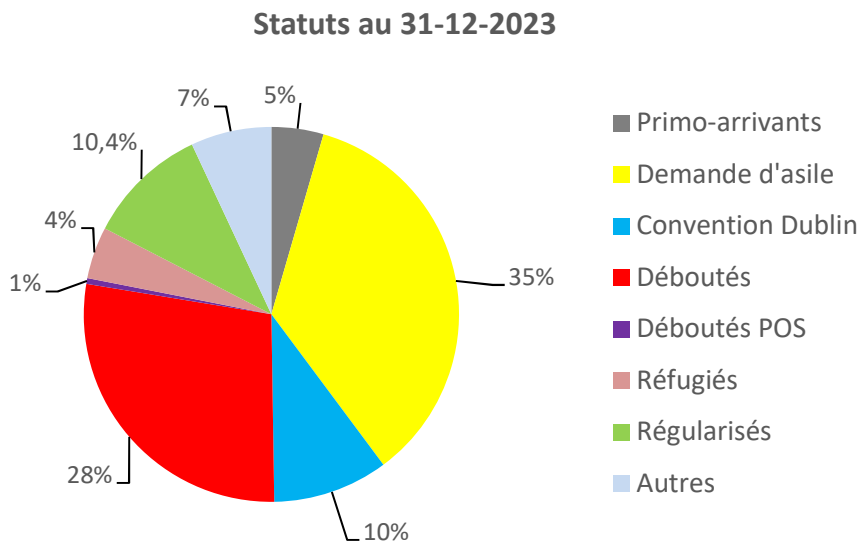
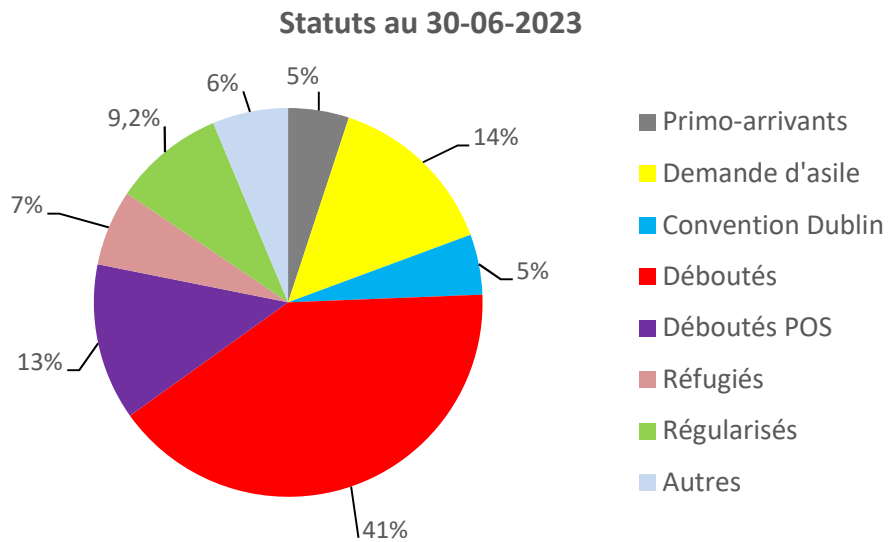
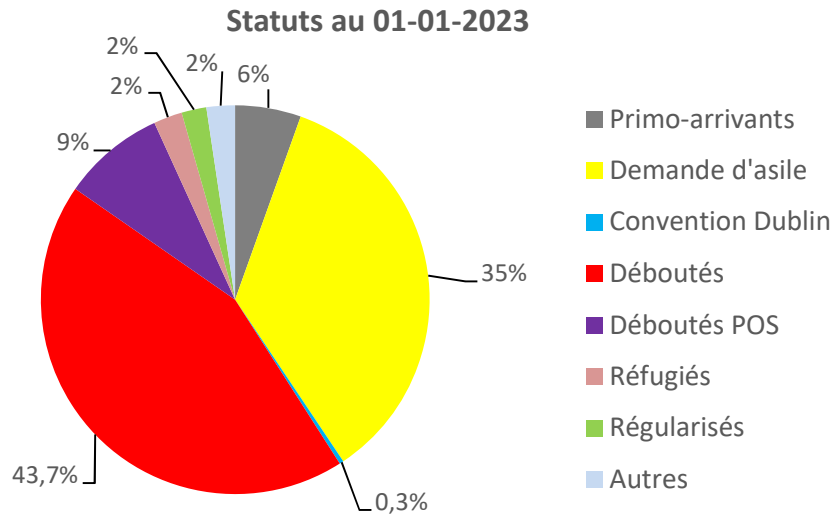
Ces constats se font essentiellement au regard des personnes primo-arrivantes qui demandent l'asile via la SPADA.

La nationalité ukrainienne est très peu représentée car ces déplacés sont pris en charge sur des dispositifs dédiés.

2.5 La situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour

Afin de rendre compte de l'évolution des personnes hébergées, nous considérerons les situations au 1^{er} janvier, au 30 juin et au 31 décembre 2023 afin de saisir trois structurations temporelles différentes.

Au regard du nombre total d'hébergés et avec ces graphiques, nous constatons que les personnes déboutées sont majoritairement hébergées aux deux premières périodes ciblées, tendance qui s'inverse en fin d'année 2023.



La proportion de demandeurs d’asile diminue entre janvier et juin, pour augmenter et arriver au même taux en fin d’année. Ceci est le constat d’un flux d’arrivées en baisse, et d’une hausse significative au mois d’aout et septembre.

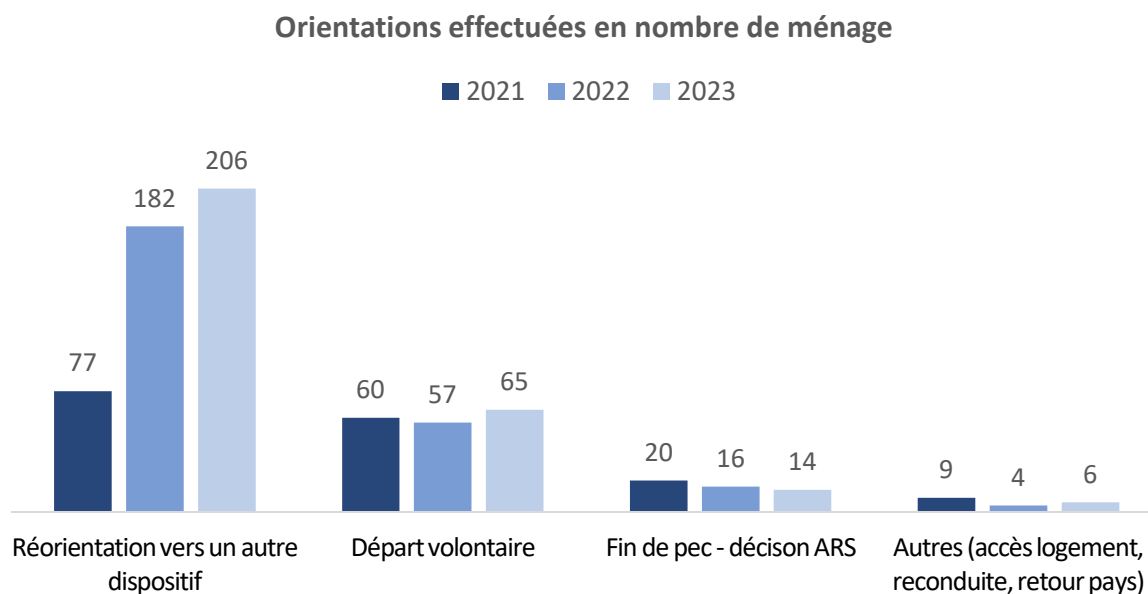
Concernant les personnes dites « Dublin », dont la demande d’asile relève d’un autre pays européen, le taux a doublé au cours de l’année.

La proportion des personnes bénéficiant d’une protection internationale (réfugié, protection subsidiaire) ou d’une régularisation est très faible du fait qu’une fois l’obtention de ce statut, leur demande d’hébergement est étudiée avec le SIAO afin d’accéder à un logement autonome. Aussi, ils sont souvent hébergés par des tiers ou parfois sur de dispositifs d’hébergement de droit commun. Cependant, on constate une hausse des personnes hébergées régularisées tout au long de l’année.

Les “autres” correspondent à des personnes de droit commun, ou des ménages aux situations administratives différentes, par exemple, dans un couple on a Monsieur en demande d’asile et sa conjointe qui est européenne. Cette proportion est minoritaire mais en hausse, en raison des dispositifs de droit commun saturés.

La proportion des personnes déboutées est en baisse et ce en lien avec les équipes mobiles survenues en milieu d’année ayant acté des fins de prises en charge à ces personnes.

2.6 Les orientations effectuées



En 2023, une grande majorité des personnes hébergées a été orientées vers d’autres dispositifs via l’OFII (HUDA, CADA, CAES, CPH – Centre Provisoire d’Hébergement) ou sur des dispositifs d’hébergement via le SIAO (Service Intégrée d’Accueil et d’Orientation) ou encore des bailleurs sociaux.

Les orientations intitulées « départ volontaire » arrivent en deuxième position de motif de sortie. Cette proportion reste relativement élevée. Les personnes décidant de partir pour vivre chez des tiers, repartir dans leur pays d'origine sans aide de l'état, ou encore vers un autre pays. Il s'agit essentiellement de personnes déboutées de leur demande d'asile, qui parfois quittent les lieux de mise à l'abri par peur d'être reconduites. Des collectifs ou associations ont hébergé certaines de ces personnes.

L'item « fin de pec » correspond à des personnes à qui l'on a acté une fin de prise en charge pour des problèmes de comportement ou encore car le dispositif ne leur était pas dédié. Certaines personnes hébergées originaires d'autres départements transitent par ces sites, mais il leur est demandé après évaluation de leur situation de regagner leur dernière domiciliation afin d'y poursuivre leur demande d'asile ou reprendre leurs démarches en cours.

L'accès au logement reste faible car il ne concerne que les personnes statutaires qui accèderaient de plein droit à un logement. Comme dit précédemment, très peu de personnes statutaires sont hébergées sur des dispositifs de mise à l'abri.

A noter que dans « autres » en 2023 on retrouve deux ménages qui ont eu accès au logement, une reconduite et deux retours au pays via l'Aide au Retour Volontaire.

Egalement, on recense le décès d'un usager au cours de sa prise en charge.

Le détail des orientations par l'OFII :

Orientation vers un autre dispositif	2023	
HUDA	107	52%
CADA	50	24%
CAES	19	9%
AUTRES DISPOSITIFS DNA	12	6%
AUTRES DISPOSITIFS HORS DNA	10	5%
DISPOSITIFS D'INSERTION	6	3%
DPAR	2	1%
TOTAL	206	100%

La majorité des réorientations s'est effectuée sur l'HUDA 1 et l'HUDA 2, gérée par l'association et en lien directe avec le Back-office OFII de Nancy. Le CAES aussi géré par l'association a admis des personnes.

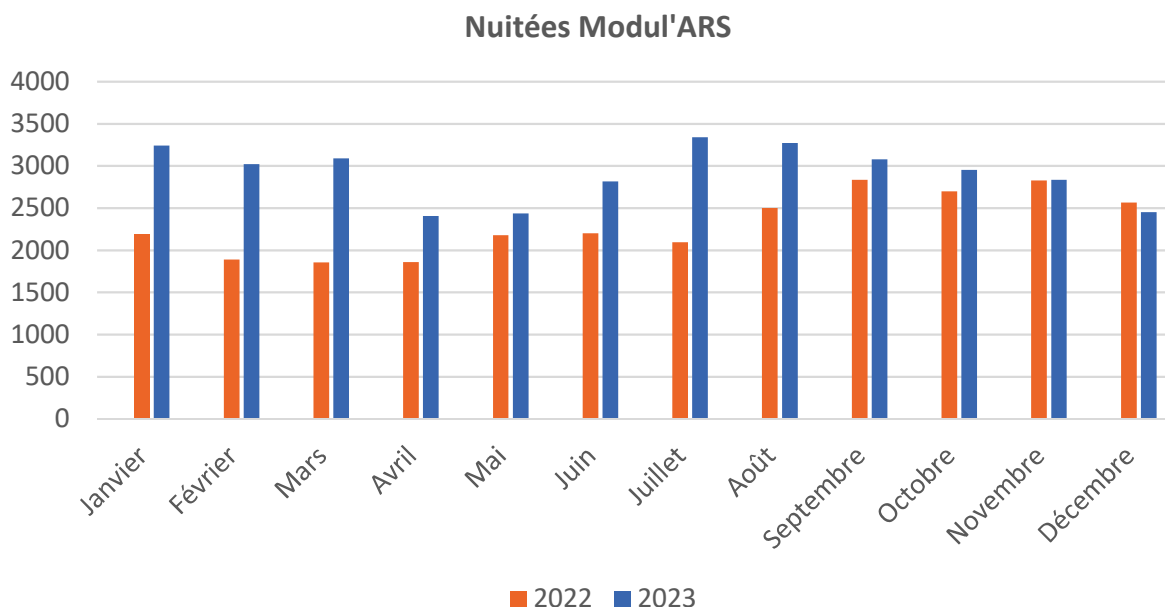
Les items autres dispositifs et dispositifs d'insertion correspondent à des réorientations vers d'autres dispositifs au regard de la situation administrative des usagers.

Par exemple, des personnes sont réorientées vers des dispositifs de droit commun consécutivement à l'obtention d'une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) ou titre de séjour, pour soins ou vie privée et familiale.

L'orientation vers les structures médicales renvoie à des sorties vers l'hôpital ou vers des structures médico-sociales. Cette proportion est faible car les personnes déboutées ne peuvent accéder à ces structures spécifiques.

2.7 Les statistiques des places temporaires du centre d'hébergement « Modul'Ars »

Ces données concernent uniquement les 110 places temporaires et ne comptabilisent pas les places temporaires à la nuitée (Hommes isolés).



2022

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Total nuitées	2 186	1 889	1 854	1 857	2 179	2 202
Moyenne personnes	70	67	59	60	70	73
	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Total nuitées	2 094	2 499	2 833	2 698	2 826	2 563
Moyenne personnes	67	80	94	87	94	82

2023

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Total nuitées	3 241	3 019	3 089	2 407	2 435	2 815
Moyenne personnes	104	107	99	80	78	93
	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Total nuitées	3 338	3 272	3 077	2 951	2 836	2 451
Moyenne personnes	107	105	102	95	94	79

Au total, ce sont 702 personnes qui ont été hébergées sur l'année 2023 pour un total de 34 931 nuitées soit une moyenne journalière de 95 personnes.

Le nombre de nuitées est plus importants qu'en 2022 (27 680 nuitées).

Enfin, en 2023 les chiffres sont plus élevés le premier trimestre et en été.

2.8 Les données concernant les mises à l’abri à la nuitée

Ces données concernent les places à la nuitée pour les hommes isolés.

Ces statistiques ont été élaborées uniquement à partir du logiciel SI SIAO 115, qui enregistre et trace les demandes des personnes qui sollicitent le 115.

Il y a 10 places qui étaient ouvertes initialement.

Mais au cours de l’année, ce nombre de places a évolué pour finir à 15 places et à répondre à des besoins réels.

Le nombre de nuitées réalisées est de 4 231. A titre de comparaison, le nombre de nuitées réalisées en 2021 était de 1 318 et en 2022 de 3 103.

Les tranches d’âge des hommes hébergés

	Nombre d’hommes
18-24 ans	66
25-34 ans	86
35-59 ans	55
+ de 60 ans	3
Total	210

Les hommes isolés doivent composer chaque jour le 115 entre 14 heures et 17 heures afin d’être hébergé pour la nuit.

Les demandeurs d’asile sont prioritaires sur ces places contrairement aux hommes déboutés de la demande d’asile. Enfin l’âge de ces hommes est prioritairement entre 18 et 34 ans.

CONCLUSION

L’année 2023 a une nouvelle fois été dense par les accueils, les flux d’arrivées importants par période, la spécificité des personnes accueillies (problématiques médicales et psychologiques), les différentes ouvertures et fermetures des sites d’hébergement.

Ces éléments ont obligé l’équipe pluridisciplinaire à s’adapter encore et toujours dans l’accompagnement quotidien des personnes accueillies.

C’est avec un réel engagement et une cohésion d’équipe solide que les valeurs associatives ont été mises en application dans le respect et la dignité des personnes.

L’année 2024 va demander un travail d’adaptation supplémentaire avec ce groupement entre deux services. Tout comme la loi Asile discutée, validée par l’état aura peut-être des impacts sur les flux migratoires.

Une réflexion est à mener avec tous les acteurs de l’hébergement d’urgence et les services de l’état sur les conditions d’accueil et d’accompagnement et ce pour adapter l’offre à la demande du public qui sollicite l’hébergement d’urgence.

GLOSSAIRE

AFEF : Aide Financière Enfance Famille
APS : Autorisation Provisoire de Séjour
AARS : Association Accueil et Réinsertion Sociale
AS : Assistant(e) social(e)
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ATSA : Accueil Temporaire Service de l'Asile
ARV : Aide au Retour Volontaire
BOP : Budget Opérationnel de Programme
CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAES : Centre d'Accueil et d'Examen de la Situation
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CLAT : Centre de Lutte Antituberculeuse
CMA : Conditions Matérielles d'Accueil
CMA : Conditions Matérielles d'Accueil
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
CPN : Centre Psychothérapique de Nancy
DPAR : Dispositif de Préparation au Retour
HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
OFII : Office Français de l'Immigration et d'Intégration
OFPPA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français
PAF : Police aux Frontières
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PAUF : Programme Annuel d'Utilisation des Fonds de la formation
PEC : Prise En Charge
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PMR : Personne à Mobilité Réduite
POS : Pays d'Origine Sûre
SI : Système d'information
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Intégration
SPADA : Structure de Premier Accueil pour les Demandeurs d'Asile

ANNEXES

Annexe 1 : Maquette de présentation MADA

Actions à venir

Fête de l'été le 11 juillet 2023

- Ateliers maquillage et coiffure
- Barbecue
- Animation musicale
- Tournoi de foot

Programme d'activités estivales :

- Sorties piscine
- Participations animations au niveau des communes (Nancy, Vandœuvre)
- Balades autour de Nancy avec pique-nique
- Sorties à la pépinière de Nancy avec achat de gouters



Dispositif MADA

8 boulevard du 21^e Régiment d'Aviation
54000 NANCY



MADA

MISE A L'ABRI DES DEMANDEURS D'ASILE



Missions du service

Ce dispositif fonctionne en lien direct avec le 115 (numéro gratuit) et permet :

- D'offrir une réponse aux besoins de première urgence y compris la mise à l'abri temporaire des personnes "primo-arrivantes" demandant l'asile en France,
- De mobiliser une offre d'hébergement d'urgence pour les personnes issues de la procédure d'asile, sur la base d'évaluations sanitaires et sociales des situations,
- De réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

Chiffres

Au 30 avril 2023, on comptabilise 140 adultes et 122 enfants accueillis sur le dispositif.

Statut des Personnes

Le service accompagne et héberge des personnes en demande d'asile primo-arrivantes (venant d'arriver sur le territoire français), des personnes issues de l'asile (déboutées de la demande d'asile). Les personnes accueillies sont de nationalité géorgienne, arménienne, serbe, albanaise, nigériane, congolaise, camerounaise, afghane, soudanaise, turque.

Lieux d'hébergement

4 lieux d'hébergement :

- 1 site de mise à l'abri, dénommé Modul'ARS situé à Vandœuvre-lès-Nancy
- 2 hôtels au centre-ville de Nancy
- 1 hôtel à Ludres

Composition de l'équipe

- Une directrice
- Une chef de service
- Un coordinateur
- Une secrétaire
- Trois travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, conseiller en économie sociale et familiale)
- Deux agents sociaux polyvalents
- Un agent de maintenance

Actions faites auprès des enfants

- Sessions de jeux et gouters partagés
- Visite de l'aquarium
- Visite du jardin botanique
- Cours de fitness chaque mercredi par une bénévole
- Participation aux animations proposées par les municipalités
- Kermesse à Modul'ARS
- Ateliers cuisine
- Apprentissage du français



Visite au jardin botanique

Annexe 2 : Extrait de l'article de l'Est Républicain en date du 31 mai 2023

Lunéville

500 collégiens de Charles-Guérin courent pour l'association « Mada »

L'Est Républicain - 31 mai 2023 à 13:25 | mis à jour le 31 mai 2023 à 13:27 - Temps de lecture : 1 min

Quelque 500 collégiens de Charles-Guérin participaient, ce mercredi matin, au cross du collège. Avec cette année, des courses au profit de l'association « Mada », qui vient en aide aux demandeurs d'asile. Chaque tour effectué rapportait de l'argent à l'association grâce à un système de parrainage et de promesses de dons mis en place en amont qui devrait rapporter plusieurs milliers d'euros à l'association.

<https://www.estrepublicain.fr/education/2023/05/31/500-collegiens-de-charles-guerin-courent-pour-l-association-mada>